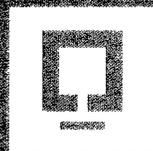


Intervention
de la Société des alcools du Québec
dans le cadre de l'audience
de la Commission permanente
des transports et de
l'environnement portant sur
la gestion des matières résiduelles



SAQ

Février 2008

Société des alcools du Québec
905, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 3V9

Table des matières

Sommaire	5
Introduction	9
Chapitre 1	11
La protection de l'environnement au cœur de nos préoccupations	
Premier plan d'économie d'énergie il y a vingt ans	
Des initiatives environnementales innovantes	
Chapitre 2	15
La chaîne environnementale du verre	
Récupération	
Valorisation	
Recherche et développement	
Chapitre 3	19
La récupération des contenants de boissons alcooliques au Québec	
Le taux de récupération des contenants de la SAQ : plus de 74 %	
L'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	
Chapitre 4	23
La récupération des contenants de vin et spiritueux hors foyer	
Chapitre 5	25
Collecte sélective versus consignation	
Le système de consignation en Ontario	
Conclusion	29



Sommaire

La Société des alcools du Québec a la responsabilité du commerce des boissons alcooliques sur l'ensemble du territoire du Québec, à l'exception du cidre léger et des bières domestiques. En 2007, les ventes nettes totales de la Société ont dépassé 2,3 milliards \$.

Les préoccupations environnementales de la SAQ ne datent pas d'hier. Elle a successivement mis en œuvre un plan d'économie d'énergie, adopté une politique environnementale et travaille maintenant à l'élaboration d'un plan de développement durable.

La Société a également pris de nombreuses mesures pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement. Entre autres, avec l'introduction récente de 684 000 sacs réutilisables qui ont contribué à réduire de 15 % les sacs de plastiques et de 18 % les sacs de papier.

La SAQ a injecté quelque 30 millions \$ en quinze ans dans la filière de la récupération et du recyclage du verre. Elle supporte tous les maillons de la chaîne, de la collecte sélective aux centres de tri et de valorisation, de même que la recherche et les programmes d'éducation destinés aux consommateurs.

La SAQ participe de façon majeure à la mise en place de systèmes de récupération et de recyclage simple, pratique et performants. Considérant que les bouteilles de vins et de spiritueux sont à usage unique et qu'incidemment, peu importe par quel biais elles sont recueillies, elles se retrouveront ultimement dans le même centre de transformation, la SAQ considère que la collecte sélective est un système beaucoup plus efficace que la consignation.

La SAQ met en marché quelque 7 000 produits. En 2006, ces produits ont généré 179 millions de contenants. Ce nombre impressionnant ne représente toutefois que 6,5 % du volume total des rebuts et seulement 28 % de tous les contenants et emballages de verre utilisés au Québec.

Une récente étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal réalisée conjointement par Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec démontre cependant que plus de 74 % des contenants de la SAQ sont récupérés dans le secteur résidentiel, alors que l'objectif global établi pour la récupération du verre est de 60 %. En pourcentage, les contenants de la SAQ se retrouvent plus que toute autre matière dans les bacs de récupération des Québécois. La même étude de caractérisation révèle également que le taux de récupération des contenants de plastique mis en marché par la SAQ atteint 67,4 %, ce qui place cette matière au troisième rang, après le verre et le papier journal.

Toutefois, lorsque l'on intègre au taux de récupération des contenants de boissons alcooliques de la SAQ ceux issus de la consommation hors foyer, le taux global de récupération passe à plus de 61 %. Si l'on parvenait à récupérer ces contenants dans les mêmes proportions que ceux récupérés dans le secteur résidentiel, le taux de récupération global de ses contenants atteindrait 75 %.

C'est pourquoi la Société des alcools du Québec a décidé de faire porter, au cours des prochaines années, une bonne partie de ses efforts sur le secteur de la consommation hors foyer.

En collaboration avec la Table de concertation pour la récupération hors foyer, la SAQ a récemment réalisé un projet de collecte sélective auprès du secteur restaurants-bars-hôtellerie qui a été couronné de succès. Un fonds de 6 millions \$, auquel la SAQ contribue de moitié, a été mis à la disposition des municipalités, des restaurateurs, hôteliers et propriétaires de bars pour appuyer l'implantation d'un système de collecte sélective.

Le plus grand défi, en ce qui a trait à la récupération du verre, n'est pas de récolter la matière, mais de lui trouver de nouveaux débouchés et d'en tirer une plus grande valeur. Les débouchés pour le verre sont rares et la valeur de cette matière demeure généralement très faible, quand elle n'est pas négative. L'urgence de trouver de nouveaux débouchés se fait d'autant plus sentir que le taux de récupération du verre grimpe toujours, en raison de l'efficacité accrue des systèmes de collecte sélective.

Au cours des récentes années, la SAQ a activement appuyé de nombreux projets de recherche visant à trouver une valeur ajoutée au verre de postconsommation. Elle a ainsi été à l'origine de la création de la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux à l'Université de Sherbrooke et s'est associée au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Depuis 20 ans, la question s'est régulièrement posée de savoir si la consigne sur les contenants à remplissage unique ne serait pas préférable à la collecte sélective. Pour en avoir le cœur net, la SAQ a commandé une étude afin d'évaluer les coûts d'implantation et d'exploitation d'une consigne sur tous ses contenants de boissons alcooliques.

Il en ressort qu'un tel système de consignation coûterait près de 25 millions \$ par année, soit environ 0,20 \$ par contenant contre 0,04 \$ par contenant pour la collecte sélective. À cela, s'ajoutent des coûts d'implantation s'élevant à 36 millions \$. Un système coûteux, donc, qui ne donne aucune garantie d'amélioration du taux de récupération.

En 2007, la Liquor Control on Board of Ontario a établi une consigne sur l'ensemble de ses contenants. Le taux de récupération a fléchi de près de 10 % et les coûts associés à la récupération ont augmenté de façon significative.

Un système de consignation sur les contenants de la SAQ ne permettrait pas de réutiliser les contenants de verre récupérés. Un système de consignation sur les contenants à remplissage unique ne ferait rien de plus que de conduire au recyclage des contenants qui s'y rendent déjà.

La consignation des contenants de boissons alcooliques de la SAQ ne présente aucun avantage, ni d'un point de vue environnemental, ni d'un point de vue social, ni d'un point de vue économique, ni d'un point de vue industriel.

Tous les changements apportés au système de gestion des matières résiduelles, dont plusieurs à caractère législatif et réglementaire, exigent une période d'adaptation afin qu'ils prennent leur plein effet.

Il faut donner à la collecte sélective le temps de mesurer pleinement les résultats des récents efforts qui y ont été investis et de bénéficier entièrement des retombées du Plan 1998-2008 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ces efforts, au cours des prochaines années, permettront d'améliorer encore davantage le taux de récupération des contenants qu'elle met en marché. Selon le modèle le plus avantageux en termes de coûts pour les consommateurs et d'impacts sur l'environnement.



Introduction

La Société des alcools du Québec est l'organisme auquel l'État a confié la responsabilité du commerce des boissons alcooliques sur l'ensemble du territoire du Québec. Elle est responsable de la gestion des achats, de l'importation, de la distribution et de la vente en gros et au détail de produits alcoolisés, à l'exception du cidre léger et des bières domestiques.

La Société emploie plus de 6 500 personnes, dont plus des trois quarts travaillent dans son réseau de quelque 414 succursales. La portion la plus importante de ses ventes est réalisée par son réseau de succursales et d'agences, le reste s'effectuant dans les bars, hôtels et restaurants ainsi que dans les épiceries et dépanneurs.

En 2007, elle a réalisé des ventes nettes totales dépassant 2,3 milliards \$, dont 2,1 milliards \$ provenaient de la vente de vin et de spiritueux, elle a ainsi versé 709 millions \$ en dividende au gouvernement du Québec.

La SAQ consacre une attention particulière à la satisfaction d'une clientèle mieux informée mais qui, en conséquence, devient de plus en plus exigeante. Être à la hauteur des attentes de sa clientèle est certes une mission fort stimulante, mais il n'en demeure pas moins que le principal défi de la Société est toujours celui de maintenir un équilibre aussi parfait que possible entre sa vocation commerciale et la consommation responsable des produits qu'elle met en marché.

La SAQ fait sans contredit partie du quotidien des Québécoises et des Québécois. Son engagement social dans les secteurs d'activités les plus divers repose sur sa volonté de contribuer au bien-être de l'ensemble de la population, et ce, plus particulièrement au niveau des communautés locales. C'est ainsi qu'au cours de la seule année 2006-2007, la SAQ a investi au Québec tout près de 10 millions de dollars afin de jouer pleinement son rôle de bon citoyen.



La protection de l'environnement au cœur des préoccupations de la Société des alcools du Québec

Vendre oui, mais vendre de façon responsable. La Société des alcools du Québec a toujours tenu à jouer un rôle social de premier plan. Elle estime qu'une société d'État doit non seulement donner l'exemple, mais aussi savoir innover et faire preuve de la plus grande sensibilité à l'endroit de son environnement, tant humain que physique.

Premier plan d'économie d'énergie il y a vingt ans

Les préoccupations environnementales de la SAQ ne datent pas d'hier. Ainsi, dès 1982, soit il y a plus d'un quart de siècle, la Société adoptait déjà son premier plan d'économie d'énergie!

Quelques années plus tard, en 1988, la société d'État se dotait d'un premier programme environnemental, mettant de l'avant les deux énoncés suivants :

- 1- la SAQ soutient la récupération et le recyclage des matériaux;
- 2- elle préconise l'utilisation d'emballages fabriqués de matériaux en partie recyclés et eux-mêmes recyclables.

C'est dans cette même logique qu'en 1991, la SAQ s'engageait financièrement au sein de Collecte sélective Québec, cet organisme dont la mission était de faire la promotion et de favoriser la mise en place de systèmes de récupération des matières recyclables dont, entre autres, le verre. La SAQ a été une pionnière dans son appui à l'organisme Collecte Sélective Québec, parce qu'elle considérait alors, comme elle considère toujours aujourd'hui, que la collecte sélective est le moyen certainement le moins coûteux, mais surtout le plus efficace de récupérer les matières recyclables.

En 1997, la SAQ adoptait sa première véritable politique en matière d'environnement. Plus achevée, cette politique comprenait neuf engagements portant, d'une part, sur les moyens qu'elle entendait mettre en œuvre pour assurer la récupération et le recyclage des matières résiduelles générées par ses activités et, d'autre part, sur le rôle de premier plan qu'elle voulait jouer dans le développement et le soutien de la collecte sélective.

Plus récemment, en juin 2007, la SAQ présentait sa nouvelle Politique environnementale. Cette dernière cible quatre priorités, soit :

- la gestion de l'approvisionnement;
- la gestion des matières résiduelles et des matières dangereuses;
- la gestion de l'eau, de l'air et des sols et, enfin,
- l'identification des risques et la conformité environnementale.

En fonction de chacune de ces priorités, des objectifs précis ont été définis. Pour faire en sorte que ces derniers soient tous atteints, pas moins de 28 actions ou stratégies d'intervention ont déjà été mises en œuvre ou le seront d'ici 2011.

En dernier lieu, soulignons que depuis près d'un an déjà, la SAQ travaille à l'élaboration de son plan de développement durable. Ce plan devrait être complété et remis au gouvernement en juin prochain, soit neuf mois avant l'échéance prévue par la Loi 118 sur le développement durable.

Des initiatives environnementales innovantes

En plus de ses politiques et programmes environnementaux, la Société des alcools du Québec a réalisé au cours des récentes années plusieurs projets ayant eu pour effet de réduire sensiblement l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement. Bénéfice supplémentaire, la plupart de ces projets n'ont pas qu'un impact ponctuel ou limité dans le temps, mais s'inscrivent plutôt dans une perspective de durabilité. Voici quelques exemples parmi les plus significatifs.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET GAZ À EFFET DE SERRE

En 2006, la SAQ a dressé un bilan des mesures prises pour réduire, d'une part, la consommation d'énergie dans ses bâtiments et, d'autre part, la consommation de carburant de son parc de véhicules de livraison. Ce bilan a permis de faire des constats intéressants.

Ainsi, grâce à un programme de formation conçu à l'intention des chauffeurs de la Société amorcé en 2003 et visant à améliorer leurs pratiques de conduite, il a été possible de réduire d'environ 80 500 litres la consommation de carburant du parc de 62 camions-tracteur de la Société depuis 2003. Traduit en d'autres termes, l'économie réalisée a permis une réduction de plus de 230 tonnes-équivalent de CO₂ des émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules, soit l'équivalent des émissions annuelles de quelque 100 camions.

Diverses modifications apportées aux édifices de la SAQ dans le cadre de son Programme d'économie d'énergie ont quant à elles eu pour effet de réduire la consommation annuelle d'énergie de l'ordre de plus de 84 000 gigajoules. De plus, ces mesures ont réduit les émissions de gaz à effet de serre d'environ 480 tonnes-équivalent de CO₂, et ce, depuis 2003, année de référence du Plan d'action québécois 2006-2012 sur les changements climatiques. Cette réduction équivaut aux émissions annuelles de plus de 250 maisons unifamiliales.

Globalement, grâce à cette performance, la SAQ atteint dès maintenant l'objectif que le gouvernement du Québec s'est fixé pour 2012, soit une réduction de 12 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2003.

TOIT VERT

La construction, en 2007, de nouveaux espaces administratifs au centre de distribution de la Société, à Montréal, a donné lieu à une intéressante initiative du Service d'aménagement, de design et d'ingénierie. Ce service a proposé d'y aménager un toit vert de 2 000 pieds carrés et de l'ensemencer de trèfle et de ciboulette.

Selon les données du Centre national de recherche (CNR), ce nouveau toit réduira d'environ une demie tonne par année les émissions de gaz à effet de serre et de 25 % l'énergie consacrée à la climatisation de ce nouveau secteur du vaste centre de distribution de Montréal.

Alors que le coût de cet aménagement n'est que d'environ 25 000 \$, la facture énergétique annuelle globale de l'édifice sera réduite, selon une estimation prudente, d'environ 1,2 %. De là la décision d'aménager sur le même édifice une seconde toiture verte, d'environ 1000 pieds carrés, travaux qui devraient être réalisés vers le mois de juin prochain.

SUCCURSALE LEED

Dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies à Montréal, une nouvelle succursale SAQ Classique a été conçue de façon à intégrer divers éléments répondant aux normes LEED (Leadership in Energy and Environmental Design). Pour l'aménagement intérieur de la succursale, par exemple,

les bois, les vernis et les peintures étaient conformes aux normes LEED. La certification de la succursale est prévue pour ce printemps.

Conformément à ses politiques et programmes à l'égard de la récupération et de la réutilisation du verre, la SAQ a profité de l'aménagement de cette nouvelle succursale pour y faire couler une dalle de béton aux caractéristiques assez particulières.

Le béton de cette dalle de 225 pieds carrés formant le plancher de la section des produits spécialisés et des caisses enregistreuses de la succursale, intègre en effet une bonne quantité de verre recyclé, pulvérisé et mélangé selon les directives de chercheurs de l'Université de Sherbrooke, regroupés au sein de la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux. Nous reviendrons un peu plus loin sur le sujet de cette Chaire et des partenariats liant la Société à des chercheurs de l'Université de Sherbrooke.

OFFENSIVE POUR LA RÉDUCTION DES SACS DE PLASTIQUE

Une opération réussie, soit celle amorcée au printemps 2005, pour l'introduction de sacs réutilisables dans les succursales. Plus de 680 000 sacs en toile ou en polypropylène sont aujourd'hui utilisés par la clientèle et grâce à cette initiative c'est 5 millions de sacs de plastiques de moins en circulation, soit une diminution de 15 % malgré une hausse de l'achalandage en succursale de 5 %. De plus, soulignons que depuis 2005, la consommation de sacs de papier a également été réduite de 18 %, une économie de 10,2 millions de sacs.

En 2005, au moment où elle mettait ses sacs réutilisables en circulation, la SAQ commençait à utiliser des sacs de plastique appelés «OXO-biodégradables». Ces sacs biodégradables, faisant appel à une technologie dont le nom anglais est «Totally Degradable Plastic Additive», ou TDPA, ont l'avantage de se décomposer complètement en cinq ans environ, et ce, sans contaminer les plastiques récupérés par la collecte sélective comme le font malheureusement d'autres types de sacs dits biodégradables. Une étude du CRIQ publiée au mois d'août 2007, confirme que les sacs «OXO-biodégradables» de la SAQ sont parfaitement compatibles avec la filière du recyclage au Québec.

QUELQUES AUTRES INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES

La SAQ a mis en place de nombreuses autres mesures qui, prises séparément peuvent paraître modestes mais qui, lorsqu'on les additionne, contribuent de façon certaine à la protection de l'environnement.

Citons quelques exemples :

- d'abord celui des « cafétérias vertes » : le seul remplacement du plastique par de la vaisselle en porcelaine a permis d'éviter à ce jour l'enfouissement d'au moins un million d'articles non réutilisables ;
- l'implantation de sèche-mains à haute vitesse a réduit de façon significative l'utilisation du papier ;
- toutes les imprimantes de la SAQ impriment maintenant recto verso par défaut ;
- les rapports et documents sont désormais tous imprimés sur du papier recyclé ;
- le journal interne « L'Arrivage » n'utilise que de l'encre végétale et est imprimé sur du papier certifié Forest Stewardship Council (FSC).



Chapitre 2

La chaîne environnementale du verre

La SAQ est un important générateur de contenants de verre. En conséquence, elle considère de son devoir de concevoir, de susciter et de soutenir financièrement des programmes s'inscrivant dans la durée et favorisant la récupération, le recyclage et la valorisation du verre. À ce titre la SAQ croit être l'une des rares entreprises au Québec — pour ne pas dire la seule — à intervenir à toutes les étapes du cycle de vie de ces contenants.

Depuis quinze ans, la SAQ a injecté pas moins de 30 millions \$ dans la filière de la récupération et recyclage du verre. Comme mentionné précédemment, la SAQ a participé à la création de Collecte sélective Québec et elle a largement financé cet organisme dès le début de ses activités. Par son action déterminée, la Société a donc contribué de façon importante à la mise en place de systèmes de récupération et de recyclage dans les villes et les municipalités québécoises.

La SAQ ne fait pas qu'appuyer la mise en place de systèmes de collecte sélective. Elle supporte également les autres maillons de la chaîne, tels les centres de tri et les centres de valorisation, tout comme la recherche et les programmes d'éducation des consommateurs.

Ces investissements proviennent du fonds environnemental de la SAQ. Pour chaque bouteille qu'elle vend, à l'exception des contenants consignés, la SAQ verse la somme de 0,02 \$ dans le fonds destiné à soutenir et développer la récupération et la valorisation du verre.

Le tableau suivant indique la répartition des sommes versées par la SAQ dans ce fonds.

Répartition des investissements du fonds en environnement

Domaine d'activité	Composition des sommes versées (%)	
	1988-2004	Depuis 2005
Consommateur (information et sensibilisation)	15 %	16 %
Développement de la collecte sélective	60 %	54 %
Développement des centres de tri	12 %	
Industrie de la valorisation du verre	7 %	13 %
Recherche et Développement		13 %
Frais d'administration et autres	6 %	4 %
	100 %	100 %

Récupération

La SAQ, avec tout le secteur industriel québécois, participe donc de façon majeure à la mise en place de systèmes de récupération et de recyclage efficaces et de plus en plus performants.

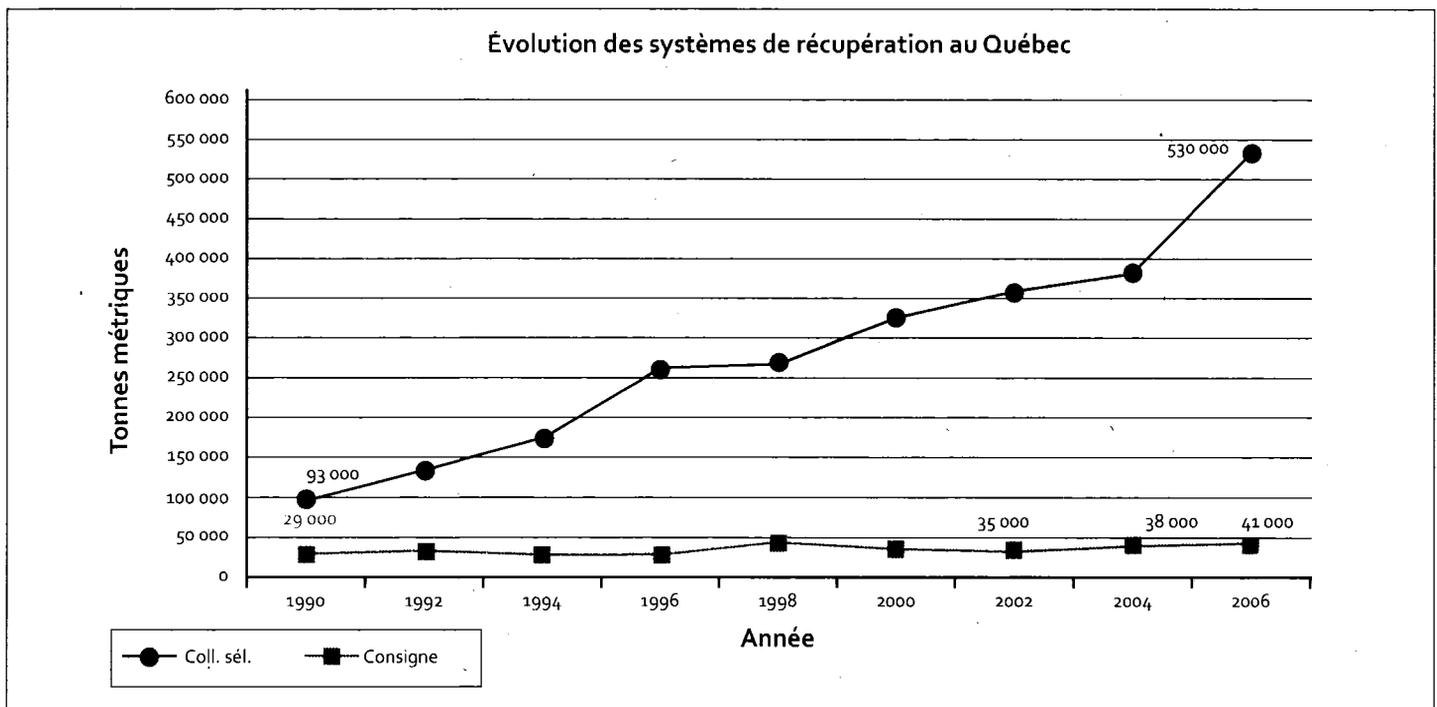
Ce n'est pas une figure de style que d'affirmer que la presque totalité de la population québécoise a aujourd'hui accès à un système de collecte sélective municipale. Les données disponibles indiquent effectivement qu'en 2004, 97 % de la population québécoise avait accès à un tel programme. Les taux de récupération globaux, quant à eux, progressent sans cesse, s'approchant de plus en plus des objectifs fixés par le gouvernement du Québec.

Depuis la création de Collecte sélective Québec, une quantité importante de matières recyclables a donc pris, et continue de prendre, la route de la valorisation plutôt que le chemin de l'enfouissement.

Le tableau qui suit l'illustre abondamment. Alors qu'en 1990 on récoltait à peine 93 000 tonnes métriques de matières recyclables au Québec, en 2006, on avait multiplié ce chiffre par six et on en récupérait 530 000 tonnes métriques ! Tout indique que l'année 2007 aura permis d'atteindre de nouveaux sommets, cela dit sans vouloir atténuer le fait que beaucoup reste encore à faire...

Les plus récentes données le prouvent, la collecte sélective est indéniablement en progression au Québec. La SAQ estime que ces résultats positifs ne sont pas étrangers à son implication diligente dans le dossier de la récupération de ses propres contenants. On ne peut en dire autant du système de consignation qui plafonne depuis plus de 16 ans, ayant même connu un recul relatif au tournant du millénaire.

La collecte sélective est un système de récupération misant sur le volume, alors que la consignation s'adresse à un segment très défini et très mince de matière à récupérer. C'est pourquoi la collecte sélective est un système beaucoup plus efficace que la consignation lorsqu'il s'agit d'atteindre des taux élevés de diversion de matières recyclables des sites d'enfouissement.



Valorisation

Le plus grand défi auquel on a à faire face en ce qui a trait à la récupération du verre, ce n'est pas de récolter la matière, mais bien plus de lui trouver de nouveaux débouchés et d'en tirer une plus grande valeur. Contrairement à d'autres matériaux comme l'aluminium ou le plastique, on ne trouve encore que peu de débouchés pour le verre et la valeur de ce dernier demeure généralement très faible, quand elle n'est pas négative.

A l'heure actuelle, si on arrivait à récupérer 100 % des contenants de verre mis en marché au Québec, cela n'aurait pour effet que de créer un peu partout sur le territoire d'immenses amoncellements de verre. Résultat net, la valeur du produit baisserait encore et pour plusieurs, l'option la plus logique serait alors l'enfouissement pur et simple.

Soulignons d'ailleurs que la problématique demeure exactement la même, peu importe la filière utilisée, que ce soit la collecte sélective ou la consignation. Le problème aujourd'hui n'en est pas un de quantité de contenants récupérés, mais bien plus un problème de trouver des utilisations et donc des débouchés à valeur ajoutée pour le produit.

La SAQ se préoccupe particulièrement des maillons faibles de la chaîne de récupération du verre et c'est pourquoi elle accorde beaucoup d'importance aux efforts déployés dans le secteur de la valorisation et apporte un appui financier important à de nombreux projets de recherche pour de nouveaux débouchés et de nouvelles utilisations pour le calcin de verre.

Au chapitre de la valorisation, la SAQ verse depuis 2006 une somme de 2,5 millions \$, répartie sur cinq ans, consacrée spécifiquement aux activités de traitement du verre issu de la collecte sélective. De cette somme, 500 000 \$ sont destinés à l'achat d'équipements intégrant les avancées technologiques les plus récentes et permettant un traitement plus efficace du verre.

Recherche et développement

Le verre de filtration pour les piscines résidentielles et la laine isolante ont soutenu, pendant plusieurs années, le secteur traditionnel du verre recyclé.

Toutefois, il devient important, pour les centres de tri, pour les recycleurs ainsi que pour les entreprises qui commercialisent le verre, de trouver de nouveaux débouchés qui viendront diversifier le marché, en plus d'influencer l'offre

et la demande. L'urgence se fait d'autant plus sentir que le taux de récupération du verre grimpe toujours, en raison de l'efficacité de nos systèmes de collecte sélective.

Voilà pourquoi depuis 2002 la Société des alcools du Québec s'est associée à de nombreux intervenants, particulièrement en milieu universitaire, dans divers projets de recherche visant à trouver de nouveaux débouchés à valeur ajoutée pour le verre de postconsommation.

Ainsi la SAQ a contribué, en avril 2005, à la création de la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux à l'Université de Sherbrooke. La SAQ investira un million de dollars sur cinq ans dans ce vaste projet de recherche appliquée.

L'équipe formée au sein de la nouvelle chaire est composée d'une demi-douzaine de chercheurs. Ces derniers tentent de trouver une valeur ajoutée au verre mixte en explorant toutes les voies possibles à son utilisation dans le béton.

Un premier résultat concret de ces recherches est l'utilisation de poudre de verre comme composante de substitution dans la fabrication du ciment Portland. L'utilisation de la poudre de verre permet d'améliorer les qualités intrinsèques du béton en augmentant sa densité, sa résistance et, puisque le verre est un matériau inerte, son imperméabilité. L'ajout de poudre de verre donne ainsi un béton de haute performance dont les utilisations peuvent être nombreuses, entre autres dans la construction d'infrastructures routières telles les viaducs et les ponts.

Comme composante de substitution dans le ciment, la poudre de verre peut aussi avoir un effet positif sur les changements climatiques, puisqu'il s'agit d'une matière déjà traitée n'exigeant qu'un apport minime d'énergie pour la produire, contrairement aux produits qu'elle remplace.

Toujours en 2005, la SAQ s'est associée au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) dans un projet portant sur de nouvelles utilisations de silice précipitée, lesquelles pourraient ouvrir un débouché fort prometteur pour le verre mixte issu de la collecte sélective municipale. À ce jour, la SAQ a investi plus de 90 000 \$ dans ce partenariat.

Plus récemment, en 2007, la firme Golders et associés, le centre de tri Tricentris et la SAQ se sont regroupés afin de développer un projet innovateur de géothermie utilisant comme matériau de remplissage du verre recyclé provenant de la collecte sélective. La SAQ a investi 100 000 \$ dans ce projet.



Chapitre 3

La récupération des contenants de boissons alcooliques au Québec

Par l'entremise de son vaste réseau composé de plus de 800 succursales et agences, de quelque 8 400 épiciers et dépanneurs, sans compter plus de 16 000 détenteurs de permis (restaurants, hôtels et bars) la SAQ met en marché au Québec, bon an mal an, plus de 7 000 produits différents, vins, bières, spiritueux, coolers, etc. En 2006, la vente de ces produits a généré 179 millions de contenants.

Répartition des ventes par réseau

Type d'établissement	Nombre de contenants (millions)	Pourcentage (%)
Succursales et agences SAQ	118,0	65,9 %
Épicerie et dépanneurs	31,3	17,5 %
Hôtels, restaurants et bars	27,5	15,4 %
Autres	2,1	1,2 %

Même si ce total de 179 millions de contenants peut sembler impressionnant à prime abord, il faut retenir que les contenants de verre des produits vendus par la SAQ et ses réseaux ne représentent que 6 % du volume total des rebuts et seulement 28 % de tous les contenants et emballages de verre utilisés au Québec. Bref, la SAQ est loin d'être le seul joueur dans sa catégorie.

À cet égard, il est bon de rappeler que le total des contenants de bière à remplissage unique consignés vendus dans nos épicerie, dépanneurs, restaurants, hôtels et bars s'élève annuellement à quelque 216 millions d'unités et que leur taux global de récupération est de 72 %, soit légèrement moins que le taux atteint pour la récupération des contenants de la SAQ pour le seul secteur résidentiel.

Taux de récupération des contenants de la SAQ : plus de 74 %

Au cours des années, la SAQ a initié ou participé à de nombreuses campagnes de sensibilisation à l'égard de la récupération et du recyclage, et ses efforts ont été couronnés de succès.

Ainsi, la toute récente et très exhaustive étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2006-2007 réalisée par Recyc-Québec en partenariat avec Éco Entreprises Québec (ÉEO), rendue publique en novembre 2007, démontre que les contenants de la SAQ sont largement récupérés par la population québécoise dans le secteur résidentiel.

Selon cette étude, 74,2 % des contenants de la SAQ sont récupérés, alors que l'objectif global établi pour la récupération du verre par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 est de 60 %.

Mieux encore, pour le créneau précis des immeubles de type unifamilial, le taux de récupération atteint 84 %.

Un constat incontournable s'impose donc : en pourcentage, les contenants de la SAQ se retrouvent plus que toute autre matière dans les bacs de récupération des Québécois.

Les efforts constants de la SAQ ont manifestement porté fruit. Avec l'impulsion nouvelle donnée à la collecte sélective à la suite de l'adoption de la Loi 102 et de la réglementation qui en découle, tout indique que le niveau de récupération des contenants de la SAQ poursuivra encore sa progression.

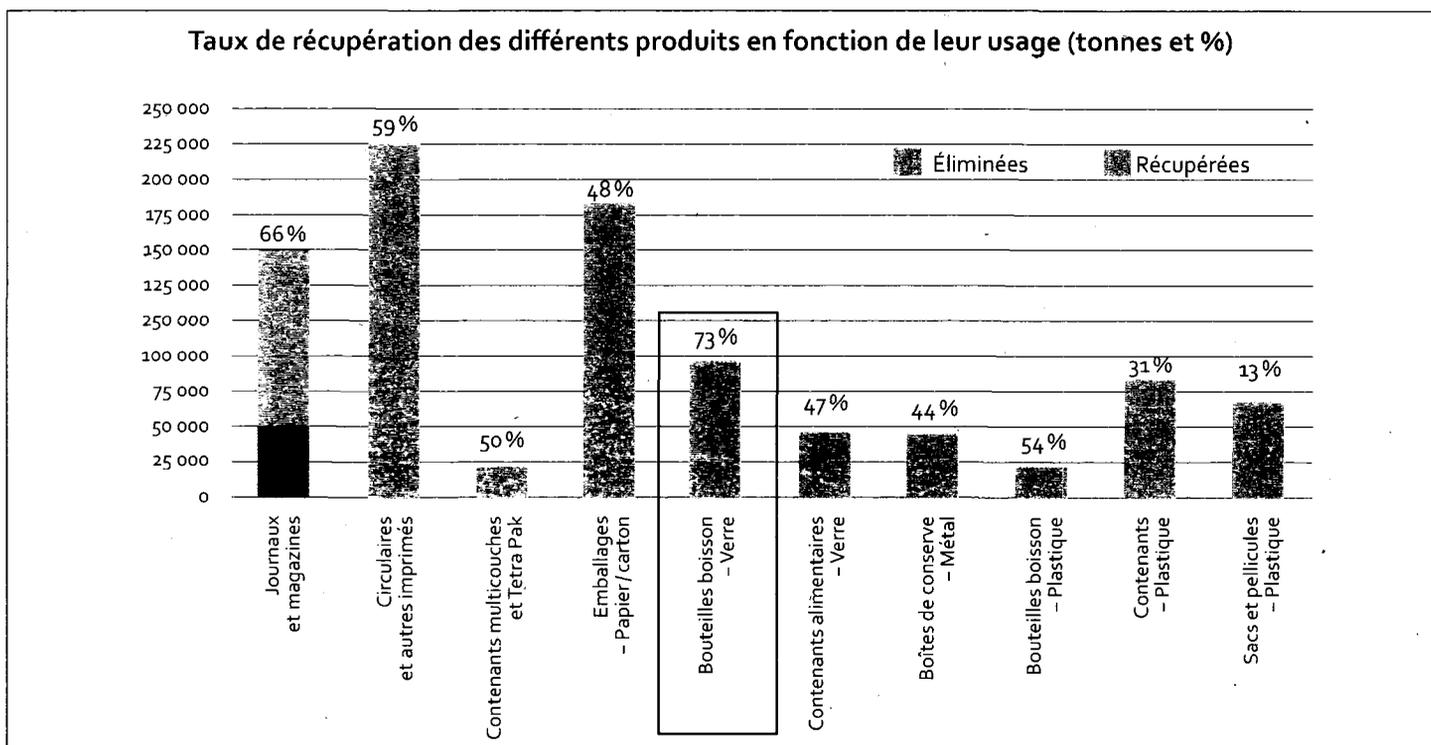
Les tableaux suivants font la démonstration de deux éléments fondamentaux en ce qui a trait à la récupération des matières recyclables :

- 1- le verre ne constitue qu'une faible proportion des matières résiduelles générées (6 %);
- 2- les contenants de boissons sont, toutes catégories confondues, les produits les plus fortement récupérés (73 %).

Composition des matières résiduelles générées par les foyers québécois

Catégorie	Étude de caractérisation 2006-2007 Recyc-Québec - ÉEQ
Papier et carton	20 %
Verre	6 %
Métal	3 %
Plastique	8 %
Matières organiques	44 %
Autres	19 %

À 73 %, le taux de récupération des contenants de boisson en verre (tous types confondus : eau, jus, vin et spiritueux) par la voie de la collecte sélective dépasse aujourd'hui légèrement celui atteint par la consigne pour les contenants à remplissage unique en 2006, lequel est en recul par rapport à 2005 et 2004.



Source : Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007

Recyc-Québec dans son rapport synthèse sur l'étude « Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007 », prend la peine de souligner le taux élevé de récupération des contenants de la SAQ :

« Les bouteilles de vin et spiritueux semblent particulièrement bien associées à la collecte sélective par le citoyen. En effet, 74 % de ces contenants se retrouvent dans le bac de récupération ».

Les produits mis en marché au Québec par la SAQ sont presque exclusivement contenus dans des récipients de verre. Une faible proportion des contenants est constituée d'autres matières, telles que le plastique, le métal — principalement l'aluminium — et un emballage cartonné appelé multicouche.

L'étude de caractérisation de Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec a également évalué le taux de récupération des contenants de plastique mis en marché par la SAQ.

Récupération des contenants de la Société des alcools du Québec : en avance sur les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008

Type de matières	Verre	Plastique	Métal/ aluminium	Multicouche/ carton
Répartition des contenants de la SAQ lors de la mise en marché (%)	94 %	4 %	1 %	1 %
Taux de récupération des contenants de la SAQ pour le secteur résidentiel (%)	74,2 %	67,5 %	ND	ND
Objectifs de la politique québécoise de la gestion des matières résiduelles 1998-2008	60 %	60 %	60 %	60 %

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 est à moins d'une année de son échéance. Les résultats spécifiques de l'étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2006-2007 démontrent sans ambiguïté que le taux de récupération des contenants de boissons alcooliques de verre et de plastique mis en marché par la SAQ dépasse déjà largement les attentes du gouvernement du Québec.

Avec un taux de récupération des contenants en verre de boissons alcooliques s'élevant à plus de 74 %, ces contenants se placent effectivement en première ligne des matières les plus récupérées par la population québécoise, devançant même le papier journal. En troisième position, on retrouve les contenants de boissons alcooliques en plastique dont le taux de récupération atteint 67,5 %.

Il est indéniable que le taux élevé de récupération des contenants de la SAQ contribue grandement aux résultats fort encourageants de la collecte sélective municipale.

Cette performance pourra se poursuivre dans la mesure où des solutions sont trouvées pour offrir de meilleurs outils dans le secteur du multi logements, soit les édifices de plus de neuf logements.

Même si les taux actuels de récupération des contenants de boissons alcooliques dans le secteur résidentiel sont très élevés, la SAQ ne veut pas s'asseoir sur ses lauriers. Il y a incontestablement encore beaucoup à faire. Non seulement faut-il, comme nous venons de le souligner, améliorer l'efficacité de la collecte sélective dans le segment multi logements, mais il faut s'attaquer avec vigueur à un autre segment d'importance, celui de la consommation hors foyer, et plus particulièrement le secteur des bars, restaurants et hôtels.

L'enjeu est loin d'être bénin. Effectivement, lorsque l'on intègre au taux de récupération des contenants de boissons alcooliques ceux issus de la consommation hors foyer, le taux de récupération des contenants vendus par la SAQ passe à plus de 61 %. Même si ce taux dépasse l'objectif gouvernemental, la SAQ ne s'en satisfait pas.

La Société a en effet calculé que si elle parvenait à faire récupérer dans les mêmes proportions les contenants de boissons alcooliques consommées hors foyer que ceux récupérés dans le secteur résidentiel, soit plus de 74 %, le taux de récupération global de ses contenants, actuellement de plus de 61 %, atteindrait aisément les 75 %.

C'est fort de ces données que la Société des alcools du Québec a décidé de cibler le secteur de la consommation hors foyer comme étant celui où, au cours des prochaines années, une bonne partie de ses efforts devront porter.



CHAPITRE 4

La récupération des contenants de vin et spiritueux hors foyer

Depuis 2004, avec l'aide du monde municipal et de partenaires dans le domaine de la récupération, la SAQ, tente de trouver une solution qui permettrait de récupérer les contenants de boissons alcooliques vendus aux titulaires de permis (hôtels, bars, restaurants).

Au cours des ans, plusieurs projets ont été mis de l'avant sans que puisse toutefois se concrétiser un système de récupération efficace pour ces détenteurs de permis.

Plusieurs associations sectorielles, entreprises et organisations se sont regroupées, en 2005, pour former la « Table de concertation pour la récupération hors foyer ».

Philosophiquement, les membres de ce groupe s'entendaient tous sur les postulats suivants :

- 1- que la collecte sélective peut être un moyen efficace de récupérer les contenants de boissons consommées hors foyer;
- 2- que tous les efforts nécessaires n'ont pas été mis en œuvre à ce jour pour trouver une solution efficace, efficiente et pérenne au problème des contenants générés par la consommation hors foyer.

Après avoir réalisé cinq projets pilotes dont les résultats ont été fort concluants, les membres de la Table de concertation ont pris collectivement l'engagement de consacrer les ressources nécessaires pour démontrer qu'il était possible d'atteindre les objectifs 1998-2008 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Forts de l'expérience concrète recueillie sur le terrain, les membres de la Table de concertation, dans les conclusions de leur rapport, ont pu affirmer que :

« Concrètement, les résultats de ce projet démontrent que la collecte sélective, lorsqu'elle est implantée minutieusement, est efficace et permet de rencontrer les objectifs de récupération de la Politique, et ce, à moindre coût ».

La SAQ s'est jointe à la Table de concertation pour la récupération hors foyer en 2006 et proposait aussitôt la mise en œuvre d'un projet pilote de collecte sélective auprès des restaurants, bars et hôtels. L'essai fût couronné de succès

et les membres de la Table ont décidé, en partenariat avec RECYC-Québec, la Fédération québécoise des municipalités et avec des associations du secteur des restaurants, hôtels et bars de lancer une deuxième phase, laquelle a été annoncée le 27 septembre 2007 en présence de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp.

C'est ainsi qu'un fonds de six millions de dollars a été mis à la disposition des municipalités, des restaurateurs, hôteliers et propriétaires de bars du Québec pour appuyer l'implantation d'un système de collecte sélective.

La SAQ joue un rôle de premier plan dans cet important projet, puisqu'elle y investit un dollar pour chaque dollar versé par l'entreprise privée, jusqu'à concurrence de un million de dollars par année. Notons que ces sommes sont versées en sus de la quote-part annuelle de 1,5 millions \$ dévolue à la SAQ par Éco Entreprises Québec.

Tel que mentionné précédemment, on estime que la mise en place de la collecte sélective auprès du secteur des bars, hôtels et restaurants permettra, à terme, la récupération d'au moins deux tiers des contenants de vin et spiritueux échappant encore à ce jour au réseau de collecte sélective municipale. Rappelons que ce secteur représente 15 % des ventes totales de la SAQ, générant ainsi annuellement quelque 27 millions de contenants.



Chapitre 5

Collecte sélective versus consignation

Au cours des 20 dernières années, la question a été régulièrement posée à savoir si la consigne sur les contenants à remplissage unique ne serait pas préférable à la collecte sélective.

Pour en avoir le cœur net, la SAQ a confié à la firme KPMG, en octobre 2006, le mandat d'évaluer quels seraient les coûts d'implantation et d'exploitation d'une consigne sur tous ses contenants de boissons alcooliques avec retour en succursales.

Sans entrer ici dans les détails, il ressort clairement de cette étude qu'à un taux de récupération net de 75 %, un système de consignation coûterait près de 25 millions \$ par année à la SAQ, soit environ 0,20 \$ par contenant contre 0,04 \$ par contenant pour la collecte sélective. L'étude KPMG précisait que les seuls coûts d'implantation du système s'élèveraient à 36 millions \$, sur la base des données de 2005.

Au-delà des considérations financières, la SAQ serait également confrontée à d'importants défis d'ordre opérationnel, dont certains interpellent la faisabilité du projet.

Pour n'en nommer que quelques-uns :

- Contraintes physiques relatives à l'emplacement physique de plusieurs succursales où l'impossibilité d'une expansion rendrait irréalisable l'exploitation d'un système de réception (entreposage des contenants vides);
- Délais importants d'implantation en raison de la nécessaire renégociation de baux ou déménagements de succursales;
- Réduction du dividende versé à l'actionnaire consécutive à l'augmentation des frais d'exploitation;
- Réaction négative possible de la clientèle, satisfaite du système actuellement en place;
- Aucune assurance que le taux de récupération connaîtrait une amélioration.

Autre détail non négligeable, près de 20 % du vin consommé au Québec est vendu en épicerie et dépanneurs. On ajoute ainsi environ 8 400 points de vente aux 414 succursales de la SAQ et aux quelque 410 agences SAQ, elles-mêmes situées généralement dans des épicerie.

Au moins deux questions se posent ici : impose-t-on un détour vers les succursales de la SAQ aux consommateurs qui achètent leurs vins en épicerie ou chez le dépanneur, ou oblige-t-on les propriétaires des 8 400 points de vente à aménager les espaces requis pour administrer le système de consignation ?

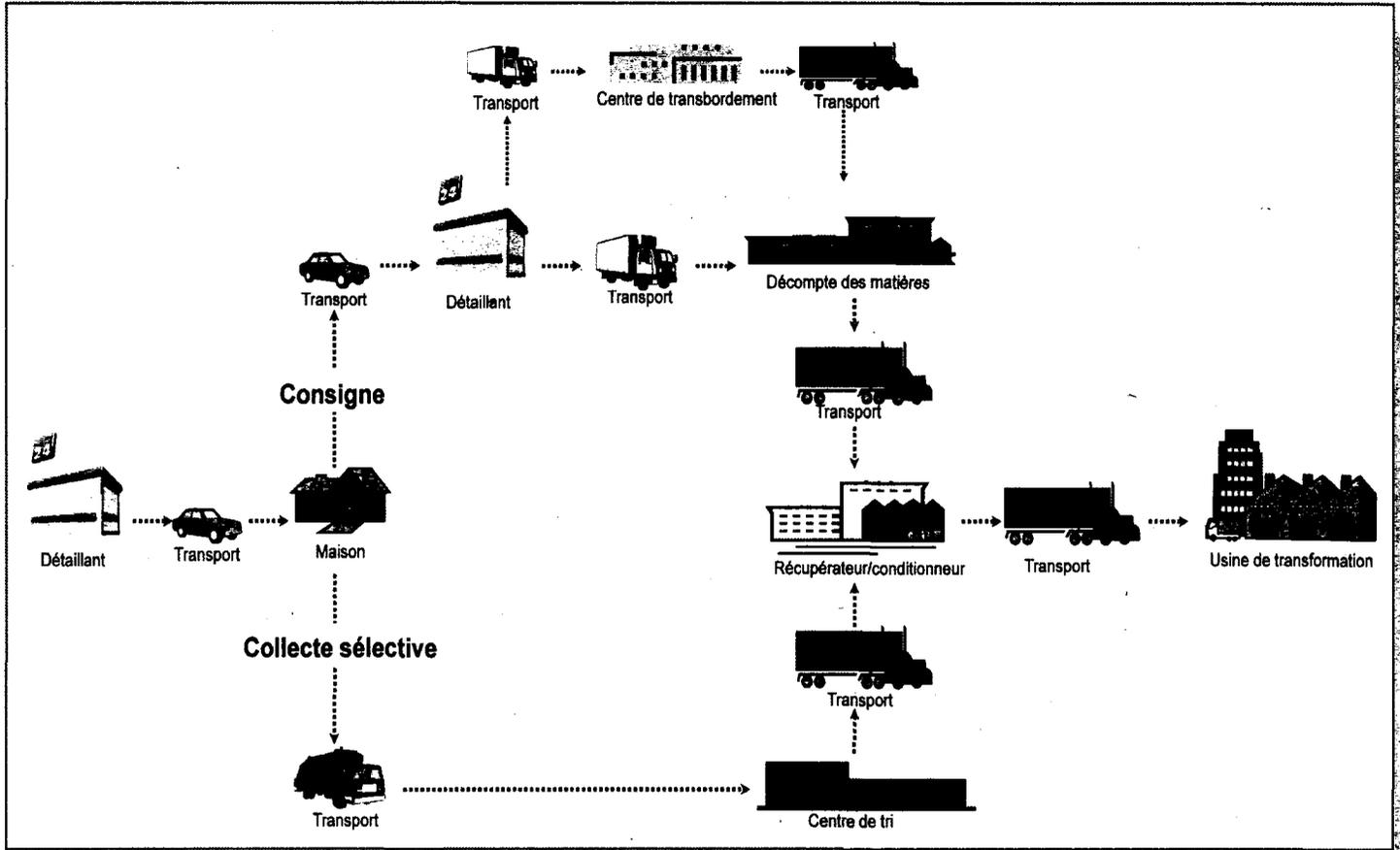
Comme entreprise responsable, la SAQ désire faire sa part dans un système de récupération efficace de ses contenants et c'est pour cette raison qu'elle y consent autant d'effort.

L'objectif de ceux qui préconisent l'implantation d'un système de consignation est de récupérer le plus de contenants possible et c'est louable. Mais lorsque l'on prend connaissance des données actuelles de récupération des contenants de boissons alcooliques par la voie de la collecte sélective, il est difficile d'imaginer qu'un système de consignation des CRU pourrait donner de meilleurs résultats auprès des citoyens avec un taux de plus de 74 %.

À ceci s'ajoute le fait qu'un élargissement du système de consignation exigerait la mise en place de coûteuses infrastructures, actuellement inexistantes, alors que le système de collecte sélective est déjà accessible à la presque totalité de la population du Québec.

Qu'ils empruntent la filière de la consignation ou de la collecte sélective, les contenants de verre se retrouvent ultimement exactement au même endroit pour y être traités et valorisés. Il n'y a aucune différence entre un contenant à remplissage unique consigné et celui qui emprunte le chemin de la collecte sélective. Il n'y a donc aucun gain environnemental à privilégier la consigne sur les contenants à remplissage unique, surtout lorsque les taux de récupération sont à toutes fins utiles similaires pour les deux systèmes.

Le tableau ci-après décrit le cheminement parcouru par les contenants selon le système de récupération. A remarquer la très forte différence au niveau du transport d'un contenant vide vers le recyclage en fonction de la filière de récupération retenue. La collecte sélective nécessite moins d'intervenants, moins de frais de manutention et moins de frais transport pour une même matière qui va finalement au même endroit.



En ces temps où l'on se préoccupe de changements climatiques, il y aurait peut-être lieu de calculer en termes d'émissions de GES tous les déplacements supplémentaires qu'exigera un système de consignation.

Dans le même ordre d'idées, il ne faut effectivement pas négliger le fait que même si l'on met en place un système de consignation où, individuellement, chaque consommateur rapportera ses contenants à leur point d'origine, il demeure que les camions chargés de la collecte sélective vont maintenir exactement leurs mêmes parcours dans toutes les rues et routes des municipalités québécoises. Il y a lieu de parier que le système de consignation, en multipliant les transports de contenants vides, entraînera une augmentation des émissions de GES.

Le système de consignation en Ontario

Précisons-le d'entrée de jeu, la consigne sur les contenants de boissons alcooliques à remplissage unique n'existe à peu près nulle part ailleurs au monde que dans certaines provinces canadiennes

En février 2007, la Liquor Control on Board of Ontario (LCBO) recevait la directive du gouvernement ontarien d'imposer une consigne de 0,10 \$ pour tous ses contenants de 500 ml et moins et de 0,20 \$ pour ses contenants de plus de 750 ml. Le nouveau système s'applique à l'ensemble des contenants de vin, de spiritueux et de bière qu'ils soient conditionnés dans du verre, du plastique, du métal ainsi que du multicouche.

Le nouveau système de récupération prévoit que les citoyens et les restaurateurs doivent ramener leurs contenants consignés achetés à la LCBO non pas aux points de vente, mais plutôt dans le réseau des 600 magasins « The Beer Store » appartenant à trois brasseurs.

Après seulement un an de fonctionnement, le système n'a pas fait ses preuves. Selon des informations obtenues auprès de la LCBO, le taux de récupération de ses contenants a fléchi et les coûts associés à leur récupération ont augmenté de façon significative.

Le tableau ci-après illustre la différence entre la situation actuelle et précédente en Ontario.

	LCBO collecte sélective 2006	LCBO consigne 2007	SAQ collecte sélective 2006
Taux global de récupération	68 %	60 %-65 %	61 %

Le système de consignation ontarien est assumé par le citoyen, on pénalise donc autant celui qui dépose un contenant de la LCBO dans le bac de récupération au même titre que le citoyen qui jette son contenant aux ordures.

Certains croient qu'en implantant un système de consignation sur les contenants de la SAQ, cela permettrait à cette dernière de réutiliser les contenants de verre récupérés. Rien n'est plus faux. Un système de consignation à remplissage unique ne ferait rien de plus que de conduire au recyclage des contenants qui s'y rendent déjà.

Les contenants récupérés ne peuvent être réutilisés :

- parce la SAQ ne produit ni n'embouteille de vins ou spiritueux;
- parce que les contenants proviennent de pas moins de 57 pays et sont à remplissage unique et de formes différentes selon l'origine, le cépage ou le produit lui-même;
- parce qu'ils ne peuvent être retournés dans leurs pays d'origine en raison de coûts de transport inévitablement répercutés sur les prix;
- parce que nulle part dans le monde, il n'est dans les pratiques des producteurs de vins et spiritueux et de réutiliser leurs contenants.

La consignation des contenants de boissons alcooliques de la SAQ ne présente aucun avantage, ni d'un point de vue environnemental, ni d'un point de vue social, ni d'un point de vue économique, ni d'un point de vue industriel.



Conclusion

Beaucoup de chemin a été parcouru depuis l'adoption de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Certains soulignent la lenteur des changements et manifestent de l'impatience devant le rythme de progression du système de collecte sélective.

Toutefois, avant de porter un jugement final, il faut se rappeler que de nombreuses modifications et évolutions, dont plusieurs à caractère législatif et réglementaire, ont pu avoir un impact sur elle au cours des huit dernières années.

Tous ces changements, plus ou moins inter reliés, exigent une période d'adaptation afin qu'ils prennent leur plein effet. Ce n'est que depuis 2006, c'est-à-dire moins de deux ans, que la collecte sélective possède enfin tous les outils nécessaires qui lui permettront de prendre le virage de la performance.

L'industrie ne peut pas fonctionner efficacement, elle ne peut consentir tous ses efforts, y compris financiers, si on lui livre constamment le message que le système qu'elle cherche à bonifier risque à court terme d'être radicalement remis en question.

À cet égard, il y a lieu de souligner le très large consensus qui s'est maintenant établi en faveur du système de collecte sélective au Québec au sein de l'ensemble des intervenants.

Historiquement, le manque de données de références a contribué au lent départ de la collecte sélective. La très rigoureuse étude de caractérisation réalisée à la demande

de Recyc-Québec et de Éco Entreprises Québec, rendue publique à l'automne 2007, a permis d'obtenir des données fiables et crédibles. Le croisement des données avec les informations fournies par les entreprises a permis d'identifier de façon concrète les actions à prendre afin de renforcer les secteurs les plus mous du système de collecte sélective.

Il est impératif qu'on donne à la collecte sélective le temps de mesurer pleinement les résultats des récents efforts qui y ont été investis. Impératif également qu'on la laisse bénéficier entièrement des retombées du Plan 1998-2008 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

L'ouverture des Québécois à modifier leurs habitudes de consommation, leurs préoccupations envers les questions environnementales et leur sensibilité à leur capacité de payer, devraient nous inspirer dans la recherche des solutions les plus efficaces en matière de récupération.

La SAQ a été et demeure un acteur important dans l'implantation d'une collecte sélective performante au Québec. Ces efforts ont produits des résultats dépassant les objectifs du gouvernement. Ces efforts au cours des prochaines années permettront d'améliorer encore davantage le taux de récupération des contenants qu'elle met en marché selon le modèle le plus avantageux en terme de coûts pour les consommateurs et d'impacts sur l'environnement.

